



ARRETE MUNICIPAL N°2025-37
ARRÊTE PERMANENT REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING RUE ANDRE DAUTRICHE (ANCIENNEMENT PARKING DU CHÂTEAU D'EAU)

Le maire de la commune de Lesches,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du Maire,

Vu les articles R 417-10, R 325-14, R 411-8 et R 411-25 du code de la route,

Considérant que la réglementation de l'arrêt et du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking rue André Dautriche (anciennement parking du château d'eau) pour permettre aux parents d'élèves de pouvoir stationner, afin d'accompagner leurs enfants au groupe scolaire Marcel Pagnol,

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer des emplacements dédiés aux arrêts des véhicules de parents accompagnant des enfants à l'école, afin notamment d'améliorer leur sécurité et de veiller à ce que l'emplacement choisi ne soit pas un endroit où on a l'habitude de stationner,

ARRETE

Article 1 Cet arrêté annule et remplace l'arrêté précédent (arrêté 2014-21),

Article 2 A compter du 15 septembre 2014, Le stationnement sera réservé de 7 heures à 19 heures pendant les jours scolarisés aux parents d'élèves déposant leurs enfants au groupe scolaire Marcel Pagnol.

Article 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en dehors des heures et jours tolérés peut sous la responsabilité du Maire, même sans l'accord du propriétaire du véhicule, être immobilisé, mis en fourrière, retiré de la circulation et, le cas échéant, aliéné ou livré à la destruction, les frais seront à la charge du propriétaire.

Article 4 Le présent arrêté sera matérialisé par des panneaux réglementaires.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- Affichage en Mairie.

Fait à Lesches, le 06/10/2025
Le Maire, Christine GIBERT.

